



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Quatrième Table ronde d'experts sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Des parlements mieux parés pour l'avenir

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE

Contexte

Les Principes communs ont été adoptés par la 131^e Assemblée de l'UIP, en octobre 2014 et, depuis, 146 parlements nationaux, soit 76 %, et 30 organisations partenaires y ont adhéré.

Ils synthétisent les éléments les plus importants et stimulants du renforcement parlementaire et offrent à tous les acteurs une base commune pour enrichir leurs échanges. Avec le prochain dixième anniversaire des Principes communs en 2024, la quatrième Table ronde d'experts s'est penchée sur les points suivants :

- Dresser le bilan des huit dernières années depuis l'adoption des Principes. Les participants ont débattu des résultats obtenus, des impacts et des défis en matière d'application des Principes communs par les parlements et leurs partenaires.
- Réfléchir à l'avenir et à la rapide évolution de l'environnement dans lequel opèrent les parlements. Les participants ont abordé la manière dont les parlements pouvaient mieux anticiper et réagir plus vite face aux perturbations et à l'accélération des changements.

Ces deux points ont donné lieu à des échanges d'idées et d'expériences sur la manière d'assurer l'auto-renforcement parlementaire et de façonner les Principes communs sur les 10 prochaines années.

Quarante-cinq experts ont participé à la Table ronde, soit 23 parlements nationaux et régionaux, et quatre organisations partenaires.

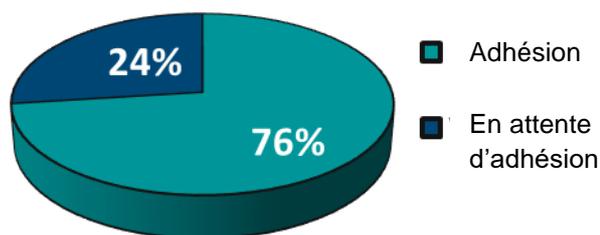
Observations liminaires

Mme Norah Babic, responsable du Programme de coopération technique de l'UIP, a accueilli les participants et a fait le constat que les Principes communs demeuraient pertinents. L'UIP a considéré que le taux d'adoption actuel par 76 % de parlements nationaux était un signe très positif.

Des observations ont également été faites par Mme Doina Ghimici, conseillère en matière de renforcement parlementaire dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Mme Ghimici a décrit la complexité et la difficulté de l'environnement mondial dans lequel opèrent les parlements. L'accélération des changements était exponentielle et les parlements devaient rester en phase, anticiper et s'adapter davantage, être plus réactifs, et être des centres de formation continue. Dans ce but, il fallait mieux profiter des opportunités technologiques, en faire plus avec moins de ressources et placer la confiance du public au centre des travaux.

Adhésion des parlements nationaux



Séance 1 : Principaux résultats obtenus, impacts et défis en matière d'application des Principes communs par les parlements et leurs partenaires.

La première séance est revenue sur les huit dernières années afin d'examiner les réussites et les difficultés rencontrées par les parlements dans l'application des Principes communs. Elle a été

modérée par Mme Adriana Buchiu, représentante de l'Unité de soutien aux parlements et renforcement des capacités du Parlement européen.

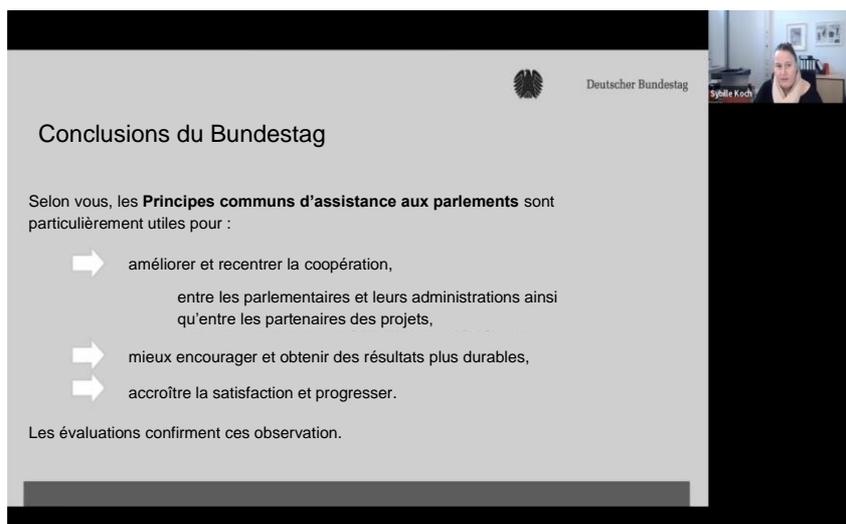
M. Najib El Khadi, Président de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et Secrétaire général de la Chambre des représentants du Maroc, a parlé de l'importance de la collaboration de la communauté parlementaire internationale et de la mise en place des échanges sur le renforcement parlementaire. Il a souligné le fait que les Principes communs et la publication de l'UIP [Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques](#) représentaient des points clés de référence. Bien que les Principes communs soient toujours pertinents, les parlements se numérisaient et tenaient mieux compte de l'environnement dans leurs travaux. L'ASGP travaillait à de nouveaux outils destinés aux parlements numériques, ainsi qu'au rôle et aux fonctions des secrétaires généraux, afin d'enrichir la communauté parlementaire. M. El Khadi a également mis en évidence le rôle de l'administration parlementaire pour équilibrer la continuité et la mémoire institutionnelle avec les changements politiques.

Mme Sybille Koch, responsable des programmes d'échanges internationaux au Bundestag, a expliqué que son Parlement appliquait systématiquement les Principes communs dans ses travaux et que cela avait accru la satisfaction et permis des progrès en matière d'assistance aux parlements. Elle a cité des études de cas et des exemples de méthodes concrètes d'application par le Bundestag pour chacun des Principes communs.

Cela incluait la participation de divers acteurs aux travaux de renforcement parlementaire (par exemple des membres de l'administration, plusieurs partis politiques et des partenaires) et des travaux préparatifs en vue d'une meilleure sensibilité aux contextes locaux, pour ne citer que ces points. Mme Koch a également évoqué l'avantage que représente une collaboration équitable entre le personnel et les parlementaires pour de meilleurs résultats durables. La pandémie a accéléré la montée des interactions en ligne, surtout en matière de planification et de suivi des interventions, ce qui a permis une nette hausse de l'efficacité et de la satisfaction. Elle a également souligné qu'il était essentiel que les parlements eux-mêmes coordonnent l'assistance avec tous les acteurs impliqués dans les projets, ce qui représentait un critère clé d'efficacité.

Les participants ont soulevé les autres points suivants au cours de débats interactifs :

- Comme cela avait été souligné dans les tables rondes précédentes, un lien évident existait entre ces deux démarches : caler l'action d'assistance parlementaire sur les besoins des parlements (Principe commun 1) et viser des résultats durables (Principe commun 3). Plus un parlement s'investissait dans son propre renforcement, plus une intervention tendrait à être durable.
- Il était essentiel de renforcer le lien entre les parlements et les citoyens, notamment pour accroître la confiance du public et mobiliser les jeunes. Les participants ont mentionné des exemples comme les assemblées de citoyens, le recours aux réseaux sociaux les plus utilisés par les jeunes, les pétitions en ligne et d'autres pratiques, notamment d'après le [Rapport parlementaire mondial 2022 de l'UIP et du PNUD : la participation du public aux travaux du parlement](#).
- L'UIP, ainsi que d'autres partenaires, a développé un ensemble préliminaire [d'indicateurs parlementaires pour des parlements démocratiques](#), lequel a couvert dans leur totalité plus

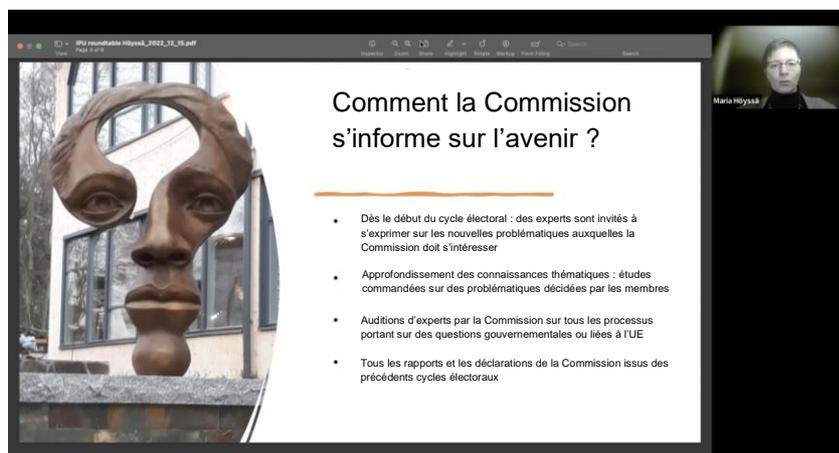


d'une centaine de dimensions de performances parlementaires et a été mis à disposition de tous ceux qui souhaitaient mieux suivre et évaluer leurs travaux.

Séance 2 : Nouveaux besoins prioritaires en matière de renforcement parlementaire, nouvelles opportunités et menaces.

La deuxième séance a été consacrée à l'avenir, à la manière dont les parlements pouvaient améliorer leur travail et se montrer plus résilients aux chocs dans un environnement en évolution rapide. Elle a été modérée par Mme Norah Babic, responsable du Programme de coopération technique de l'UIP.

Mme Maria Høyssä, conseillère principale, Commission pour l'avenir, Parlement de Finlande, a présenté la Commission créée en 1993 et a expliqué comment elle aidait les décisionnaires à se préparer à un avenir incertain. Outre l'anticipation des changements de grande ampleur décrits par des rapports parlementaires,



par exemple la transformation du travail, le bien-être grâce à une croissance durable, la politique à long terme de la Finlande en matière de climat et bien d'autres thèmes, la Commission avait également pour mission d'améliorer les conditions de l'innovation au sein du Parlement. La plus récente initiative de la Commission était d'ouvrir un dialogue international avec d'autres commissions pour l'avenir. Cela s'est traduit par un Sommet mondial qui s'est tenu à Helsinki en octobre 2022.

M. Rodrigo Goñi Reyes, Président, Commission spéciale pour l'avenir, Assemblée générale d'Uruguay, a invité les participants au prochain Sommet sur les Commissions pour l'avenir, qui sera organisé par l'Uruguay en octobre 2023. Cet événement sera ouvert à tous les parlements du monde, qu'ils disposent ou pas d'une Commission pour l'avenir. Il a souligné l'importance de la collaboration entre les parlements en vue d'adopter de nouvelles méthodologies communes et de répondre à l'accélération des changements, de mieux œuvrer de concert, et d'apprendre les uns des autres. Cela permettrait également de renforcer les compétences et les capacités en matière d'anticipation au sein du Parlement. L'importance d'assurer la continuité dans un contexte politique changeant a été soulignée, de même que celle de la diversité entre les acteurs et les pays pour intégrer un maximum de connaissances et d'expertise.

“Les parlements représentent non seulement les intérêts des générations actuelles, mais aussi ceux des générations futures”

M. Mwaula Solopi, Secrétaire général (TIC) de l'Assemblée nationale de Zambie, a présenté des méthodes très concrètes grâce auxquelles les parlements peuvent accroître l'utilisation de la technologie dans leurs travaux. Il a souligné l'importance des considérations locales et le fait que les parlements se trouvant à différents niveaux de maturité numérique, ils étaient confrontés à “des futurs différents”. Mettre en œuvre de nouvelles technologies

“Une formation tout au long de la vie... apprendre à désapprendre pour apprendre à nouveau”

“L'avenir d'un parlement peut être différent de celui d'un autre en raison de circonstances spécifiques”

au Parlement n'était pas seulement de la responsabilité des équipes chargées des TIC, mais de celle de tous les acteurs. Parmi les facteurs clés pour la réussite du plan TIC de la Zambie, on pouvait citer : adhésion des hauts

responsables, implication directe des parlementaires dans ces activités afin qu'ils se les approprient mieux et intégration des efforts des hauts responsables à la stratégie mise ultérieurement en place par le Parlement en matière de suivi et d'évaluation. La protection des systèmes informatiques contre les menaces potentielles (cybermenaces) et la création de plateformes pour une meilleure mobilisation des citoyens, sans oublier une formation continue des parlementaires et du personnel, ont été des thèmes jugés essentiels. L'importance de la collaboration avec d'autres parlements et experts, comme l'a démontré l'expérience de l'Assemblée nationale en organisant le pôle sud-africain du Centre pour l'innovation au parlement, a été également soulignée comme moyen d'encourager la formation et de renforcer les compétences.

Au fil des présentations et des discussions, de nombreux participants ont insisté sur l'impact de la pandémie de COVID-19 comme catalyseur d'innovation et d'utilisation accrue des technologies numériques.

Remarques finales

Mme Laurence Marzal, Chargée de programme pour le Programme de coopération technique de l'UIP, a résumé la réunion. Elle a indiqué plusieurs dimensions ressortant des débats susceptibles d'enrichir les futures discussions sur le renforcement parlementaire, notamment la participation des citoyens, une utilisation supérieure des nouvelles technologies pour la mobilisation du public (surtout des jeunes), une meilleure intégration des technologies modernes pour accroître la résilience des parlements, ainsi que des organismes créés pour aider les parlements à anticiper les tendances émergentes, par exemple les Commissions pour l'avenir.

La Table ronde a ouvert un nouveau chapitre des Principes communs en prévision de leur dixième anniversaire en 2024. Les participants ont été chaleureusement remerciés de leurs contributions, lesquelles guideront les orientations futures des Principes communs en général, mais, ce qui est plus important, l'avenir de l'auto-renforcement parlementaire. Les parlements et/ou leurs partenaires ont également été invités à lancer leurs propres activités liées aux Principes communs, notamment en organisant (ou co-organisant avec l'UIP) de futures réunions.

Annexe I : récapitulatif des bonnes pratiques de renforcement parlementaire mentionnées à la Table ronde :

- ✓ Accroître le recours aux nouvelles technologies et aux possibilités de réunion à distance, dont la mise en œuvre a été beaucoup accélérée en raison de la pandémie de COVID-19. Une attention particulière doit être accordée à la cybersécurité.
- ✓ Tenir de plus en plus compte de l'environnement dans les activités d'assistance et de leur impact écologique.
- ✓ Renforcer les interactions entre les parlements et les citoyens, notamment grâce à un meilleur usage des réseaux sociaux, des assemblées de citoyens et des pétitions en ligne.
- ✓ Créer des organes parlementaires (par exemple des commissions pour l'avenir) dont la mission est d'anticiper les changements sociétaux profonds et d'y répondre. Ces organes peuvent également œuvrer en faveur de l'innovation au parlement. Acquérir également des connaissances et des compétences sur ces sujets au sein du parlement pour mieux anticiper les changements et y répondre.
- ✓ Renforcer la mobilisation et la collaboration entre les parlementaires et le personnel parlementaire en vue de stimuler les efforts d'auto-renforcement.
- ✓ Intensifier le dialogue et les échanges entre les parlements afin de définir une méthodologie et une compréhension communes en matière de gestion des changements de grande ampleur.
- ✓ Hiérarchiser le suivi et l'évaluation afin d'encourager la formation continue.